

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration
de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public –
Compte du régime de pension de la Fonction publique

Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de placements de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public – Compte du régime de pension de la Fonction publique (le «Compte du régime de pension de la Fonction publique») au 31 mars 2005 et les états du bénéfice net et du bénéfice net cumulé d'exploitation et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public («Investissements PSP»). Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension de la Fonction publique et des placements détenus au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations du Compte du régime de pension de la Fonction publique que nous avons relevées au cours de notre vérification des états financiers sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la «*Loi*») et aux règlements administratifs qui s'y rapportent, exception faite des limites sur les biens étrangers présentées dans l'Énoncé des politiques, normes et procédures de placement qui ont été dépassées pour la période du 15 au 31 mars 2005 en prévision de l'adoption du budget fédéral prescrivant l'élimination des limites de placement sur les biens considérés comme étrangers aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

De plus, à notre avis, le registre des placements tenu par la direction d'Investissements PSP conformément à l'alinéa 35(1)c) de la *Loi* donne, à tous les égards importants, les renseignements exigés par la *Loi*.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Toronto (Ontario)
Le 29 avril 2005

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Bilan

Au 31 mars

(en milliers \$)

	2005	2004
ACTIF		
Placements – à la juste valeur (note 2)	13 977 850 \$	10 204 912 \$
Autres actifs (note 3)	1 659	2 284
Somme à recevoir du Compte du régime de pension des Forces canadiennes (note 6a)	2 071	1 268
Somme à recevoir du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada (note 6a)	737	452
	13 982 317	10 208 916
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	7 047	2 994
ACTIF NET	13 975 270 \$	10 205 922 \$
L'ACTIF NET SE COMPOSE DE CE QUI SUIT :		
Bénéfice net cumulé d'exploitation	1 958 743 \$	1 014 481 \$
Transferts de fonds cumulés	12 016 527	9 191 441
	13 975 270 \$	10 205 922 \$

Au nom du conseil d'administration :



Keith Martell

Administrateur et président du Comité de vérification et des conflits

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers \$)

	2005	2004
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	10 205 922 \$	5 756 832 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts de fonds (note 4)	2 825 086	2 708 522
Bénéfice net d'exploitation	944 262	1 740 568
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	13 975 270 \$	10 205 922 \$



COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

État du bénéfice net et du bénéfice net cumulé d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers \$)

	2005	2004
REVENU DE PLACEMENT		
Intérêts et dividendes	299 283 \$	214 740 \$
Gains réalisés, montant net	167 250	126 580
Variation de la plus-value non réalisée des placements	502 945	1 414 288
	969 478	1 755 608
CHARGES		
Charges d'exploitation (note 6b)	14 905	8 607
Frais de gestion de placement externe	10 311	6 433
	25 216	15 040
BÉNÉFICE NET D'EXPLOITATION	944 262	1 740 568
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) CUMULÉ(E) D'EXPLOITATION AU DÉBUT	1 014 481	(726 087)
BÉNÉFICE NET CUMULÉ D'EXPLOITATION À LA FIN	1 958 743 \$	1 014 481 \$

État du portefeuille de placements

Au 31 mars

(en milliers \$)

Placements (note 2)	2005		2004	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Fonds PSP d'actions canadiennes 448 432 869,150611 parts (339 919 202,635087 parts en 2004)	4 488 469 \$	5 598 410 \$	3 229 760 \$	3 822 838 \$
Fonds PSP d'actions étrangères 410 578 363,410520 parts (303 562 389,690353 parts en 2004)	3 765 272	3 810 007	2 767 387	2 816 047
Fonds PSP de placements privés 325 111,200140 parts (néant en 2004)	2 599	2 151	—	—
Fonds PSP de placements immobiliers 6 523 194,126872 parts (5 222 027,004991 parts en 2004)	66 642	70 893	51 590	53 237
Fonds PSP de placements immobiliers étrangers 27 120 446,007601 parts (néant en 2004)	279 559	278 113	—	—
Fonds PSP de couverture 719 436,777118 parts (néant en 2004)	8 151	11 282	—	—
Fonds PSP de titres à revenu fixe 379 503 014,686497 parts (2004 – voir la note 2c)	4 009 574	4 077 263	3 350 480	3 450 033
Fonds PSP de rendement absolu 14 026 130,124790 parts (8 283 355,378224 parts en 2004)	134 876	129 731	85 932	62 757
	12 755 142 \$	13 977 850 \$	9 485 149 \$	10 204 912 \$

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi »). Il a pour mandat d'investir sur les marchés des capitaux les cotisations aux régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada.

La caisse de retraite de la Fonction publique a été constituée en vertu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de la Fonction publique* afin de recevoir des cotisations et de verser des prestations pour les années de service des membres après le 1^{er} avril 2000. L'excédent des cotisations sur les prestations est transféré par la caisse de retraite de la Fonction publique dans le Compte du régime de pension de la Fonction publique d'Investissements PSP afin d'être investi. Investissements PSP tient un registre des cotisations nettes de chaque caisse de retraite de même que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation dans chaque compte de régime.

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés d'une façon qui soit avantageuse pour les bénéficiaires et les cotisants en vertu de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*. Les montants doivent être investis de manière à obtenir un rendement maximal sans risque de pertes injustifié, compte tenu des besoins en matière de financement, des politiques et des exigences de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement de l'excédent des fonds qui proviennent de la caisse de retraite de la Fonction publique. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de tous les actifs ni de tous les détails relatifs aux cotisations, aux versements et aux charges du régime de pension de la Fonction publique. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux exigences de la *Loi*.

Évaluation des placements

Les placements se composent de la participation dans les actifs d'Investissements PSP (les « Fonds PSP ») qui sont attribués au compte de ce régime. Les placements sont inscrits à la date d'opération et ils sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur des placements dans les caisses en gestion commune est fondée sur la valeur des parts, qui reflètent le cours du marché des titres sous-jacents, ou à l'aide d'autres méthodes généralement reconnues d'évaluation pour les titres sous-jacents.

Constataion du revenu

Le revenu de placement a été réparti par Investissements PSP en fonction du nombre de parts des Fonds PSP détenues par le Compte du régime de pension de la Fonction publique.

Le revenu de placement est inscrit selon la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes réalisés à la cession des placements, la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements détenus à la fin de l'exercice, ainsi que les intérêts créditeurs et les dividendes. Ces éléments qui composent le revenu comprennent les distributions connexes des Fonds PSP.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change réalisés et non réalisés correspondants sont inclus dans le revenu de placement.



Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Transferts de fonds

Les montants reçus de la caisse de retraite de la Fonction publique sont inscrits selon la comptabilité de caisse.

Impôts sur les bénéficiaires

Investissements PSP est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers a exigé que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la présentation des revenus et des charges et sur l'information par voie de notes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2. PLACEMENTS

L'état du portefeuille de placements donne le détail des placements détenus au 31 mars 2005.

a) Politique de placement

Investissements PSP a rédigé un énoncé des principes, des normes et des méthodes en matière de placement (la « politique de placement »), qui établit la manière dont les actifs doivent être investis en ce qui a trait au Compte du régime de pension de la Fonction publique.

La politique de répartition cible de l'actif et les indices de référence au 31 mars 2005 étaient les suivants :

Classe d'actif	Répartition de l'actif	Indice de référence
Quasi-espèces	2 %	SCM bons du Trésor (91 jours)
Obligations		
Rendement fixe	20 %	SC Universel
Rendement réel ¹⁾	5 %	SC ORR
Actions publiques et privées		
Actions publiques		
Actions canadiennes	30 %	S&P / TSX
Actions américaines		
Grande Capitalisation	5 %	S&P 500
Petite Capitalisation	5 %	S&P 600
Actions EAEO	8 %	MSCI EAEO
Actions de marchés émergents	7 %	MSCI EMF
Placements privés²⁾	8 %	S&P 600 ^(1/3) et S&P 400 ^(2/3) + 4 %
Placements immobiliers³⁾	10 %	IPC + 5,5 %

1) La pondération cible en obligations à rendement réel (ORR) est de 5 %. L'actif destiné aux ORR sera investi dans les titres à revenu fixe et mesuré par rapport à l'indice Univers SC jusqu'à ce que la pondération cible de 5% soit atteinte.

2) La pondération cible en placements privés est de 8%. L'actif destiné aux placements privés sera investi dans les actions publiques et mesuré par rapport aux indices d'actions publiques correspondants jusqu'à ce que la pondération cible de 8% soit atteinte.

3) La pondération cible en placements immobiliers est de 10%. L'actif destiné aux placements immobiliers sera investi dans un indice d'obligations à court terme et mesuré par rapport à l'indice SM des obligations à court terme du gouvernement fédéral jusqu'à ce que la pondération cible de 10% soit atteinte.

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

2. PLACEMENTS (suite)

b) Répartition de l'actif

La répartition de l'actif s'établissait comme suit au 31 mars :

Classe d'actif	2005		2004	
	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille	Juste valeur (en milliers \$)	% du portefeuille
Quasi-espèces	316 115 \$	2,3 %	68 602 \$	0,7 %
Obligations				
Rendement fixe	3 711 173	26,6	3 434 154	33,6
Rendement réel	158 399	1,1	—	—
Actions publiques et privées				
Actions publiques				
Actions canadiennes	5 598 409	40,1	3 822 838	37,5
Actions américaines				
Grande Capitalisation	1 670 120	12,0	1 523 501	14,9
Petite Capitalisation	75 906	0,5	46 632	0,5
Actions EAEO	1 808 483	12,9	1 245 914	12,2
Actions de marchés émergents	255 498	1,8	—	—
Placements privés	2 151	—	—	—
Placements immobiliers	309 616	2,2	53 237	0,5
Stratégies de rendement absolu	71 980	0,5	10 034	0,1
	13 977 850 \$	100,0 %	10 204 912 \$	100,0 %

Les placements directs, les contrats dérivés et les sommes à recevoir et à payer liées à des placements sont classés par catégorie de répartition d'actif selon l'objectif poursuivi par les stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents d'Investissements PSP.

c) Changements apportés aux Fonds PSP

Le 30 novembre 2004, Investissements PSP a procédé à la restructuration de ses fonds.

La structure du Fonds PSP de titres à revenu fixe a été modifiée afin d'inclure les placements dans des quasi-espèces. Par conséquent, les placements auparavant détenus dans le Fonds PSP de quasi-espèces ont été transférés dans le Fonds PSP de titres à revenu fixe. Aux fins de comparaison, le montant présenté dans le Fonds PSP de quasi-espèces pour l'exercice précédent a été reclassé. Au 31 mars 2004, ce compte de régime détenait 1 600 319,402448 parts du Fonds PSP de quasi-espèces et 319 551 329,862296 parts du Fonds PSP de titres à revenu fixe.

Le Fonds PSP de placements immobiliers étrangers a été créé aux fins de la détention de placements immobiliers à l'étranger.

Le Fonds PSP de rendement absolu a été créé, et les placements auparavant détenus dans le Fonds PSP de couverture de change y ont été transférés. Aux fins de comparaison, le montant présenté dans le Fonds PSP de couverture de change pour l'exercice précédent a été reclassé.

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

2. PLACEMENTS (suite)

d) Risque de change

Ce compte de régime est exposé à un risque de change découlant de la détention de parts de Fonds PSP d'actifs étrangers, car la valeur des placements fluctuera en fonction des variations des taux de change.

Les risques de change sous-jacents nets s'établissaient comme suit au 31 mars :

Devise	2005		2004	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
(en dollars CA)	(en milliers \$)		(en milliers \$)	
Dollar US	1 984 909 \$	49,8 %	1 575 025 \$	55,8 %
Euro	691 634	17,3	469 649	16,6
Livre sterling	376 349	9,4	233 156	8,3
Yen japonais	358 723	9,0	309 453	11,0
Autres	576 948	14,5	235 262	8,3
	3 988 563 \$	100,0 %	2 822 545 \$	100,0 %

Les états financiers d'Investissements PSP incluent de l'information supplémentaire à l'égard des placements.

3. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs au 31 mars englobent les éléments suivants :

(en milliers \$)	2005	2004
Immobilisations	1 623 \$	1 524 \$
Autres actifs	36	760
	1 659 \$	2 284 \$

4. TRANSFERTS DE FONDOS

Au cours de l'exercice, Investissements PSP a reçu 2 825,1 M \$ (2 708,5 M \$ en 2004) sous forme de transferts de la caisse de retraite de la Fonction publique. Les transferts provenaient des cotisations nettes de l'employeur et des employés au régime de pension de la Fonction publique.

5. RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des portefeuilles et des indices de référence s'est établi comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

	2005		2004	
	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence	Rendement des portefeuilles	Rendement des indices de référence
Quasi-espèces	2,9 %	2,2 %	3,2 %	3,0 %
Titres de revenu fixe	5,0 %	4,7 %	10,9 %	10,8 %
Actions canadiennes	15,7 %	13,9 %	36,1 %	37,7 %
Actions étrangères	1,7 %	1,5 %	30,7 %	28,8 %
Placements immobiliers	7,9 %	6,7 %	3,6 %	2,5 %
Rendement total	7,9 %	7,2 %	26,1 %	25,4 %

COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

5. RENDEMENT DES PLACEMENTS (suite)

Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations précisées dans la politique de placement. Le rendement total inclut l'incidence du Fonds PSP de couverture et du Fonds PSP de rendement absolu.

Les rendements ont été calculés conformément à la méthode recommandée par le CFA Institute. Les rendements sont présentés avant déduction des charges.

6. CHARGES

a) Répartition des charges

Selon la *Loi*, les charges d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputées aux trois régimes auxquels l'organisme fournit des services de placement. Aux termes de l'article 4(3) de la *Loi*, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces charges seront imputées, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le solliciteur général du Canada. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion de placement externe et les droits de garde, et de répartir, sur une base trimestrielle, les charges d'exploitation excluant les droits de garde, en fonction de la valeur de l'actif de chaque compte de régime.

Les charges d'exploitation, excluant les droits de garde, ont été réparties comme suit :

	2005	2004
Compte du régime de pension de la Fonction publique	71,7 %	71,1 %
Compte du régime de pension des Forces canadiennes	20,9 %	21,3 %
Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada	7,4 %	7,6 %
	100,0 %	100,0 %

Les charges sont financées par le Compte du régime de pension de la Fonction publique et remboursées chaque trimestre par les autres comptes de régime.

b) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation attribuées à ce compte de régime englobent les éléments suivants :

(en milliers \$)	2005	2004
Salaires et avantages sociaux	7 579 \$	3 969 \$
Frais généraux d'exploitation	5 142	3 291
Honoraires et frais de consultation	2 184	1 347
	14 905 \$	8 607 \$

Les états financiers d'Investissements PSP incluent de l'information supplémentaire à l'égard des charges d'exploitation.

7. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

